

**DELIBERATION N°2020-21_85
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Mardi 9 mars 2021

17. Scolarité : périodes d'inscription administratives pour l'année universitaire 2021-2022

La délibération étant présentée pour avis.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 22 Membres représentés : 6 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les périodes d'inscription administratives pour l'année universitaire 2021-2022.



Besançon, le 10 mars 2021

Pour la présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a light blue horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe 14 : Périodes d'inscription administratives 2021-2022



PERIODES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2021-2022

 fixées par le président en application de l'[article D.612-6 du code de l'éducation](#)

L'inscription administrative d'un usager est validée après :

- 1- contrôle de l'acquittement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)¹,
- 2- collecte de la totalité des pièces justificatives relatives à sa situation,
- 3- vérification de la justesse des données de son inscription au regard des pièces fournies,
- 4- collecte des droits d'inscription.

DATES LIMITES 2
INSCRIPTION DE TOUS LES USAGERS ADMIS A TOUTES LES FORMATIONS
Vendredi 10 septembre 2021
Exceptions au 1er semestre

- inscription en 1 ^{re} année d'une formation de 1 ^{er} cycle des admis par procédure complémentaire dans Parcoursup 3	Lundi 20 septembre 2021 minuit
- dépôt de dossier de demande de césure pour le 1 ^{er} semestre ou l'année complète de la formation d'inscription : Toutes années d'études <u>sauf</u> premières années de 1er cycle qui recrutent dans Parcoursup <u>Uniquement</u> premières années de 1er cycle qui recrutent dans Parcoursup	Mardi 20 juillet 2021 Lundi 20 septembre 2021
- demande d'admission aux unités d'enseignement libres	Lundi 20 septembre 2021
- double inscription des étudiants principalement inscrits dans un établissement ayant conventionné avec l'UFC : - en préparations paramédicales (infirmier, infirmier anesthésiste et masso-kinésithérapeute) - en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) - en formation co-accréditées (étudiants hébergés)	Vendredi 29 octobre 2021
- inscription en enseignement à distance à SUP-FC	Vendredi 29 octobre 2021
- inscription en 3 ^e cycle de santé	Vendredi 10 décembre 2021

Exceptions au 2nd semestre

- inscription des étudiants de 1 ^{re} année de Licence en réorientation au 2 nd semestre (cf. article 13 de l' arrêté du 19 avril 2019)	Vendredi 14 janvier 2022
- inscription des étudiants ayant commencé leur année de formation dans un autre établissement et dont le transfert dans la même formation est accepté par l'UFC (cf. article 15 de l' arrêté du 19 avril 2019)	
- inscription au C2i niveau 2 Enseignement ou Métiers de la Santé	
- demande d'admission aux unités d'enseignement libres	Vendredi 21 janvier 2022
- dépôt de dossier de demande de césure pour le 2 nd semestre de la formation d'inscription : Toutes années d'études	Vendredi 28 janvier 2022

Exceptions tout au long de l'année

- renoncement à une inscription administrative pour l'année universitaire en cours (cf. article 18 de l' arrêté du 19 avril 2019)	Jeudi 30 septembre 2021
- inscription à un diplôme d'établissement (DU, DIU...), à une préparations aux examens ou concours	Jeudi 30 juin 2022 ¹
- inscription à un diplôme postulé par voie de validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures (VAE et VES)	Jeudi 30 juin 2022 ¹

¹ La date limite d'acquittement de la CVEC étant fixée au 31 mai de chaque année : l'**inscription des usagers assujettis à la CVEC** (formation initiale) **doit avoir lieu avant le 31 mai**.

² Les applications d'**inscription en ligne et de dépôts des pièces justificatives** (IA Primo, IA Réins et PJ Web) ferment **au 31 mars** de chaque année. Au-delà, l'inscription gestionnaire reste possible, tant qu'elle est autorisée, jusqu'au 30 juin chaque année (sous réserve d'acquittement de la CVEC cf. ¹).

³ En application de l'[article D. 612-1-2 du code de l'éducation](#) et du calendrier de la procédure nationale de préinscription.